

I.N.A.M.I.

Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité

Soins de Santé

Circulaire OA n° 2018/252 du 11 septembre 2018 62/1211 63/1192

En vigueur à partir du 1 janvier 2018

Abroge circulaire n° 2018/209
du 23 juillet 2018

Instructions comptables et statistiques: Prix de journée d'entretien: internés : lits non-agrérés «CRP Les Marronniers» : 1/01/2018.

Par rapport à la circulaire OA 2018/209 – 62/1209 – 63/1190, le pseudo-code 767185 a été ajouté.

Depuis le 1er janvier 2018, les internés placés dans un établissement de soins ont droit aux prestations de l'assurance maladie obligatoire.

L'hôpital « CRP Les Marronniers » (72097427) à Tournai compte 209 lits qui ne tombent pas sous l'application de la loi des Hôpitaux et dans lequel séjournent des internés.

Suite à l'arrêté royal du 15 juillet 2018 (Moniteur belge du 20 juillet 2018) fixant les conditions de liquidation et le montant de l'intervention pour l'admission d'un interné dans un hôpital auquel les dispositions de la loi sur les hôpitaux ne sont pas applicables, les instructions comptables et statistiques sont modifiées comme suit :

Cinq nouveaux pseudo-codes seront d'application pour le prix de journée d'entretien des lits non agrésés de l'hôpital « CRP Les Marronniers ». Pour les lits agrésés, les pseudo-codes existants restent d'application.

a) Nouveaux pseudo-codes : lits non-agrésés « CRP Les Marronniers »

767163 : internés : lits non-agrésés : montant par jour

Dépenses – nombre de cas = nombre d'admissions – nombre de jours – ticket modérateur: dépenses – ticket modérateur : pas de cas – ticket modérateur : nombre de jours

777140 : internés : lits non-agrésés : budget en douzièmes

Dépenses – pas de cas – pas de jour – ticket modérateur : pas de dépense – ticket modérateur : pas de cas – ticket modérateur : pas de jour

777162 : internés : lits non-agrérés : correction budget en douzièmes – conventions internationales

777184 : internés : lits non-agrérés : correction budget en douzièmes – subrogation

777206 : internés : lits non-agrérés : correction budget en douzièmes – factures indûment payées

Dépenses (négatives) – pas de cas – nombre de jours – ticket modérateur : pas de dépense – ticket modérateur : pas de cas – ticket modérateur : pas de jour

767185 : internés : lits non-agrérés : patient non en règle d'assurabilité : prix de journée 100%

Dépenses – nombre de cas = nombre d'admissions – nombre de jours – ticket modérateur : dépenses – ticket modérateur : pas de cas – ticket modérateur : nombre de jours

b) Date d'application

Les pseudo-codes 767163 (montant par jour) et 767185 (prix de journée 100%) sont d'application à partir de la publication de l'Arrêté royal du 15 juillet 2018 (MB 20 juillet 2018) pour des prestations à partir du 1/01/2018.

Les pseudo-codes 777140, 777162, 777184 et 777206 sont d'application pour les douzièmes budgétaires à partir des prestations de juillet 2018 (comptabilisées dans les documents N à partir de septembre 2018).

Le Fonctionnaire Dirigeant,

A. Ghilain
Directeur général a.i.

Annexes : nihil